

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 07 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le **VENDREDI 07 AVRIL 2017 à 18 h 30**, sous la présidence de **Madame Josette FARFAL, Maire**.

**- Etaient présents :**

Mesdames FARFAL, DE GEITERE, LE NEINDRE et MESTUROUX  
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, LARTIGUE et TAVET

**- Etaient absents excusés :**

Monsieur Christophe MARCON, procuration donnée à Madame Christiane DE GEITERE  
Monsieur Jean-Baptiste TABARD

**- Date de la convocation :** 30 mars 2017

**- Secrétaire de séance :** Madame Sonia MESTUROUX

**1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017**

**2-AFFAIRES FINANCIERES**

- Budget communal
  - Compte administratif 2016
  - Affectation des résultats
  - Fixation des taux d'imposition
  - Subventions versées aux associations
  - Budget primitif 2017
- Service de l'eau
  - Compte administratif 2016
  - Affectation des résultats
  - Budget primitif 2017
- Comptes de gestion du receveur 2016
- Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes
- Agence Postale : demande du fonds de péréquation
- Logement communal : révision des charges locatives

**3- QUESTIONS DIVERSES**

**1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2-AFFAIRES FINANCIERES**

La Commission des finances s'est réunie les samedis 04 et 18 mars 2017.

➤ **SERVICE de L'EAU**

**a) Compte Administratif 2016 :**

sections	recettes	dépenses	excédent	Restes à réaliser	
				dépenses	recettes
Section de fonctionnement	54 761.83	48 538.94	6 222.89		
Section d'investissement	42 155.72	26 525.70		31 075.00	20 412.00

Hors la présence de Madame Josette FARFAL, Maire, le Conseil Municipal approuve par 08 voix POUR, le compte administratif du service de l'eau 2016

**b) Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 6 222.89 €
- Excédent antérieur de fonctionnement 53 111.11 €

**Résultat à affecter au budget primitif 2017 : 59 334.00 €**  
 - Section de fonctionnement (chapitre 002) 59 334.00 €

- Section d'investissement :

(Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement chapitre 10)

**\* Vote du Conseil Municipal : 09 VOIX POUR**

**c) Budget Primitif 2017**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **110 827.00 €** et la section d'investissement à **96 008.00 €**.

Les travaux programmés en 2017 se répartissent comme suit:

- Etude diagnostic de réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Travaux relatif au diagnostic-Phase n°1
- Provision pour travaux sur le réseau d'eau potable et l'assainissement

**\* Vote du Conseil Municipal : 09 VOIX POUR**

*Arrivée de Madame Catherine LE NEINDRE à 19 h 00*

➤ **BUDET COMMUNAL**

**a-Compte administratif 2016 :**

	recettes	dépenses	excédent	restes à réaliser	
				Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	220 632.63	203 322.70	17 309.93		
section d'investissement	112 812.19	138 084.06		10 000.00	45 230.00

Hors la présence de Madame Josette FARFAL, Maire, le Conseil Municipal approuve par 09 voix POUR, le compte administratif du budget communal 2016

**b-Affectation du résultat :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	+ 17 309.93 €
- Excédent antérieur de fonctionnement	+ 42 127.45 €
<b>Résultat à affecter au budget primitif 2017</b>	<b>59 437.38 €</b>
- Section de fonctionnement (chapitre 002)	55 890.91 €
- Section d'investissement	3 546.47 €

**\* Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents et représentés**

**c) Fixation des taux d'imposition :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont maintenus aux taux suivants :

- Taxe d'habitation :	8.30 %
- Foncier bâti :	4.23 %
- Foncier non bâti :	84.24%

**d) Subventions versées aux Associations :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable sur la liste proposée par la Commission des Finances. Le montant des subventions au titre de l'année 2017 s'élève à la somme de **1 864.90 €**.

**e) Budget Primitif 2017**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **276 811.91 €** et la section d'investissement à **195 884.47 €**.

La commission a pris en considération la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

La section d'investissement prévoit les travaux qui se répartissent comme suit :

- Travaux de mise en accessibilité du stade et de l'église
- Provision pour les travaux d'extension du cimetière
- Réfection des façades de l'église : sous réserve de subventions
- Réfection du chemin de Teillard
- Achat du terrain situé au lieudit « Chapoux »

**\* Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents et représentés**

➤ **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR :** Les comptes de gestion 2016 du budget Communal et du Budget du Service de l'Eau sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **PARTICIPATION FISCALISEE aux DEPENSES des SYNDICATS des COMMUNES :** Chaque année la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze perçoit une contribution laquelle est soit versée par la Commune soit fiscalisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 4 068.00 € fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

➤ **AGENCE POSTALE : DEMANDE du FONDS de PEREQUATION :** Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de la mise en place de l'agence postale communale, la poste participe aux travaux d'aménagement au titre du fonds de péréquation du groupe de la poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter le fonds de péréquation du groupe la poste à hauteur de 50 % du montant des factures acquittées dans la limite de 15 000.00 €.

➤ **LOGEMENT COMMUNAL : REVISION DES CHARGES COMMUNALES** : le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'augmenter le montant des charges locatives de l'appartement situé « au 15 rue des commerces » à **50.00 €** par mois au lieu de 30.00 €. Cette modification sera effective au 01 mai 2017. Il est précisé qu'au préalable les locataires ont donné leur accord sur cette augmentation.

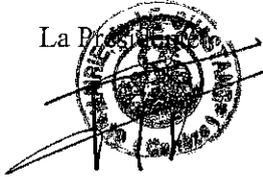
### 3-QUESTIONS DIVERSES

➤ **Elections Présidentielles et Législatives** : Les permanences des bureaux de vote sont constituées. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 19 h 00.

➤ **Opération nettoyage des bois** : Il va être organisé prochainement une opération permettant d'enlever les dépôts sauvages. La population sera informée par voie d'affichage.

➤ **Socles containers à ordures** : Tulle Agglo prévoit de stabiliser certains containers à ordures ménagères par la création de socles en béton. Un recensement des endroits concernés a été fait récemment.

Séance levée à 19 h 45



Josette FARFAL

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sonia Mesturoux', written over a horizontal line.

Sonia MESTUROUX